

# 23 % des exclus dans la nature

SOCIAL Ils n'ont droit à aucune aide des CPAS bruxellois

Lors de la commission Affaires sociales, plusieurs députés bruxellois ont interrogé le ministre de l'Aide aux personnes, Pascal Smet (SP.A), sur les nombreuses exclusions de demandeurs d'emploi. Que sont devenues ces personnes ? Ont-elles droit aux aides du CPAS et le budget de ces institutions vaut-il devoir être revu à la hausse ?

Pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2015, 27 % des personnes en fin de droits se sont adressées au CPAS de leur commune (977 personnes), dont 43 % sont des chefs de ménage (principalement des femmes), 49 % sont des isolés et 11 % sont des cohabitants. En termes de

genre, cela donne : 58,8 % de femmes et 41,2 % d'hommes.

## Le CPAS dit souvent oui

Sur ces 977 demandes : 736 (soit 75,3 %) ont reçu une réponse positive, 174 demandes (soit 17,8 %) ont reçu une réponse négative et 67 demandes étaient en attente d'une décision en février 2015. « 89 % des personnes qui se sont présentées aux CPAS sont dans une situation de "disposition au travail", cela signifie qu'elles pourront bénéficier d'un accompagnement en insertion socioprofessionnelle, a ajouté Pascal Smet. L'impact budgétaire par CPAS peut diffi-

cilement être estimé aujourd'hui, toute une série d'éléments interviennent : le taux de remboursement du revenu d'intégration sociale selon le CPAS et l'apport du gouvernement fédéral. »

Enfin, 54 % des personnes exclues n'ouvrent pas de droit au RIS et 23 % disparaissent dans la nature. « C'est un phénomène de *sherwoodisation*, estime le ministre. Nous devons mobiliser l'ensemble des acteurs locaux pour identifier voire accompagner ces personnes vers les services sociaux afin de faire le bilan de leur situation et prévenir les problèmes sociaux. » ■

V.Lh.